totalité des coûts du CRTC. Permettez-moi toutefois de rappeler que le budget du CRTC n'est qu'un élément du budget total du ministère des Communications, et que BC Tel contribue largement à la récupération des coûts de ce ministère par les liaisons hertziennes. Notre contribution totale a été d'environ 900 mille dollars en 1986.

Je dois également signaler que ni l'Office national de l'énergie, ni la Commission canadienne des transports, qui ont pourtant des responsabilités analogues à celles du CRTC, n'imposent le genre de droits, redevances ou frais prévus dans le texte dont vous êtes saisis.

RÉSUMÉ

En résumé, BC Tel estime que ce projet de loi a des objectifs fort louables mais qu'il contient de graves lacunes.

Premièrement, le Projet de loi C-4 ne tient pas compte des déséquilibres concurrentiels qui sont inhérents à l'industrie canadienne des télécommunications; de fait, nous pensons qu'il les accentue. Sur le plan pratique, la meilleure façon de pallier cette difficulté serait de maintenir le système actuel de récupération des coûts à même les recettes générales du gouvernement.